

	DECRET n° 85-486 modifié	MOTIF	DUREE TOTALE DES DROITS SUR L'ENSEMBLE DE LA CARRIERE	PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR
SOUS RÉSERVE DES NÉCESSITÉS DE SERVICE	art. 44 a)	Etudes ou recherches présentant un intérêt général	3 ans (période renouvelable 1 fois)	Lettre de motivation et document attestant de l'intérêt général des études.
	art. 44 b)	Convenances personnelles	5 ans (période renouvelable 1 fois sous condition - cf. décret n° 2019-234 du 27/03/2019)	Lettre de motivation ainsi que toute pièce justificative de nature à éclairer l'administration dans sa décision.
	art. 46	Créer ou reprendre une entreprise	2 ans (période non renouvelable)	Lettre de motivation ainsi que toute pièce justifiant la création d'entreprise.
DE DROIT	art. 47 1)	Donner des soins à la suite d'un accident ou d'une maladie grave à : - un enfant - un conjoint ou partenaire de PACS - un ascendant	3 ans (période renouvelable si les conditions requises pour l'obtenir sont réunies)	Copie du livret de famille et certificat médical, daté de moins de 6 mois, délivré par un praticien hospitalier.
	art. 47 1)	Donner des soins à un proche à charge atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne : - un enfant - un conjoint ou partenaire de PACS - un ascendant	3 ans (renouvelable si les conditions requises pour l'obtenir sont réunies)	Copie du livret de famille Copie d'un document justifiant du handicap Certificat médical, daté de moins de 6 mois, indiquant la nécessité de la présence d'une tierce personne.
	art. 47 1)	Elever un enfant de moins de 8 ans	Jusqu'au huitième anniversaire de l'enfant	Copie de l'acte de naissance de l'enfant.
	art. 47 2)	Suivre son conjoint ou partenaire de PACS lorsque celui-ci est astreint à éta	3 ans (période renouvelable si les conditions requises pour l'obtenir sont réunies)	Copie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance portant l'identité du partenaire du PACS Attestation d'emploi du conjoint datant de moins de 3 mois
	art. 47	Se rendre en Outre-Mer ou à l'étranger en vue de l'adoption d'un ou plusieurs enfants	6 semaines par agrément	Justificatif des démarches entreprises
	art. 47	Exercer un mandat d'élu local	Durée du mandat local	Attestation de mandat